



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

21 octobre 2024

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 21 octobre 2024 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe, et messieurs les conseillers Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Dany Giroux, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Maude Gosselin-Bouffard, greffière adjointe.

Absences justifiées de madame Marie-Claude Gagnon, greffière et messieurs Nicolas Leclerc, directeur général et Marc Charest, conseiller.

Quatre (4) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2024-447

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-448

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 OCTOBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 soit approuvé, tel que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-449

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 15 OCTOBRE 2024**

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 15 octobre 2024 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-450

**APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 21 OCTOBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 8 au 21 octobre 2024 (liste numéro CM 2024-17), comportant les numéros de chèques de 29 205 à 29 371 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : ..... 2 061 438,50 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

**RESSOURCES HUMAINES**

2024-451

**NOMINATIONS AUX POSTES DE PATROUILLEURS DE NUIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme Mary-Pier St-Hilaire et Samuel Lévesque à titre de patrouilleurs de nuit et les autorise à émettre les constats d'infractions nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, avec date d'entrée en poste le 4 novembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

**TRÉSORERIE**

2024-452

**ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2024 – DÉPÔT**

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte les deux (2) états financiers comparatifs, le premier comparant le réel au 30 septembre 2024 à celui du 30 septembre 2023 et le second comparant le budget 2024 au réel estimé le 31 décembre 2024, le tout préparé par le trésorier conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

## GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2024-453

### **ACHAT DE COMPTEURS D'EAU – ICI – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant la nécessité de remplacer plusieurs compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ci-après ICI);

Considérant que le projet de remplacement des compteurs d'eau d'ICI apparaît au programme triennal d'immobilisations;

IL EST PROPOSÉ PAR :                    ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Cancoppas pour la fourniture de compteurs d'eau, au montant de 19 727,90 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-222.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Cancoppas ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-454

### **MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – COMPLEXE AQUATIQUE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'une révision des plans et devis du complexe aquatique est en cours;

Considérant que la Ville désire un projet ayant la meilleure efficacité énergétique possible;

Considérant que d'importants gains peuvent être réalisés en mécanique du bâtiment et en optimisation des équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR :                    ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat d'accompagnement à l'entreprise Ecotech CG SENC pour la révision des plans et devis du complexe aquatique, au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-307.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Ecotech CG SENC ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-455

**MODULE DE PROGRAMMATION À DISTANCE DES SYSTÈMES D'INTRUSION – BÂTIMENTS DE TRAITEMENT DES EAUX – TÉLÉMÉTRIE – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'un projet de télémétrie est en cours pour les installations en traitement des eaux;

Considérant qu'une demande de prix a été faite pour la fourniture, l'installation et la mise en marche d'un module de programmation à distance des systèmes de contrôle d'intrusion;

Considérant qu'une source de financement est identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Automation et Électricité Gaspésie pour la fourniture, l'installation et la mise en marche d'un module de programmation à distance des systèmes de contrôle d'intrusion pouvant aller à un montant maximum de 10 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-283.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Automation et Électricité Gaspésie ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-456

**ÉMISSAIRE BERNIER/CAOUCETTE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Considérant qu'un émissaire doit être construit pour procéder à la séparation des égouts du secteur de la rue Notre-Dame;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour procéder à la construction de l'émissaire;

Considérant que l'obtention du certificat d'autorisation est conditionnelle au paiement de la contribution financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane donne suite à la demande de contribution financière du MELCCFP, en acquittant les frais de 21 274,83 \$, soit par virement bancaire en utilisant le numéro de facture H2331, ou en transmettant un chèque libellé à l'ordre du ministre des Finances, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-324.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-457

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – FRR – ÉTUDES POUR LA REVITALISATION DE L'ÉGLISE SAINT-JÉRÔME**

Considérant que la Ville de Matane souhaite réaliser différentes études afin de valider la faisabilité du projet de requalification de l'église Saint-Jérôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, la convention d'aide financière avec la MRC de La Matanie pour le projet de revitalisation de l'église Saint-Jérôme, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-458

**PROTOCOLE D'ENTENTE – PATINOIRE EXTÉRIEURE – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-LUC – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Matane souhaite accorder la gestion de la patinoire extérieure du secteur Saint-Luc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour la gestion de la patinoire extérieure du secteur de Saint-Luc avec le Comité des loisirs de Saint-Luc, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-459

**PROTOCOLE D'ENTENTE – PATINOIRE EXTÉRIEURE – CORPORATION DES LOISIRS SAINT-VICTOR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Matane souhaite accorder la gestion de la patinoire extérieure du secteur de Petit-Matane ;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour la gestion de la patinoire extérieure du secteur de Petit-Matane avec la Corporation des loisirs Saint-Victor, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-460

### **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CULTURE DE LA MRC DE LA MATANIE**

Considérant que la MRC de La Matanie souhaite mettre en place un comité consultatif de la culture;

Considérant qu'un siège est réservé à un représentant du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi qu'à un élu de la Ville de Matane;

Considérant que la Ville de Matane a elle aussi une politique culturelle ainsi qu'un plan d'action;

Considérant qu'il est essentiel d'assurer un lien entre les actions de la MRC de La Matanie et celles de la Ville de Matane en matière de culture;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme madame Sylvie Caron, responsable de la culture et du patrimoine à titre de représentante du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Matane ainsi que monsieur Mario Hamilton, conseiller district # 4, sur le Comité consultatif de la culture de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

2024-461

### **ANNULATION DE LA RECOMMANDATION CP-2024-182 – PROJET DE FRESQUE PAR PHILIPPE GIROUX – DEMANDE D'APPUI ET DE FINANCEMENT – MODIFICATION DE L'ARTISTE RESPONSABLE DU PROJET**

Considérant que la recommandation CP-2024-182 a été entérinée par le conseil de la Ville de Matane lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le 15 avril 2024 sous le numéro 2024-182;

Considérant que la Ville de Matane donnait initialement son appui à Philippe Giroux afin de réaliser le projet de fresque;

Considérant que le projet de fresque sera finalement réalisé par Léonie Therrien-Tremblay;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la recommandation CP-2024-182 et de donner son appui à Léonie Therrien-Tremblay à titre de responsable du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane annule la recommandation CP-2024-182.

Que la Ville de Matane donne son appui au projet de fresque de Léonie Therrien-Tremblay à l'épicerie Le Vivier située sur l'avenue D'Amours et lui accorde un soutien financier au montant de 5 000 \$, le tout financé à même le budget régulier, et conditionnellement à la réalisation du projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)**

La greffière adjointe,

Le maire,

M<sup>e</sup> Maude Gosselin-Bouffard,

Eddy Métivier